



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le chef d'état-major des Armées

Paris, le 29 OCT. 2021
N° D-21-6029 /ARM/EMA/CEMA/NP

Le général d'armée Thierry Burkhard
chef d'état-major des armées

à

Destinataires *in fine*

- OBJET** : tenue des réservistes citoyens de défense et de sécurité.
- RÉFÉRENCES** : a) articles L4241-1, L4241-2, R4241-1 à R4241-3 du code de la défense ;
b) arrêté du 14 décembre 2007 relatif au port de l'uniforme militaire par les réservistes de la réserve militaire, les anciens réservistes admis à l'honorariat de leur grade et les anciens militaires n'appartenant à aucune de ces deux catégories ;
c) instruction n°2391/DEF/CAB/CSRM/SP relative à la gestion et l'administration de la réserve citoyenne du 14/03/2014.

Les règles applicables aux réservistes citoyens de défense et de sécurité (RCDS) en matière de tenue diffèrent sensiblement d'une armée et formation rattachée à l'autre, créant des incompréhensions préjudiciables à la cohérence voire à la cohésion de la réserve.

Sans préjudice des règles actuelles en matière du port du grade honorifique, à la lumière des dispositions réglementaires en vigueur et d'une phase de concertation élargie, la tenue des réservistes citoyens est désormais la tenue civile avec port de l'insigne de la RCDS.

Ainsi le lien des réservistes citoyens avec les armées est réaffirmé en évitant toute confusion avec les militaires d'active ou de la réserve opérationnelle dont le statut et la condition diffèrent.

De même, sans préjudice des dispositions de l'article 3 de l'arrêté du 14 décembre 2007 cité en référence b), les réservistes citoyens qui sont anciens militaires d'active ou anciens réservistes opérationnels portent la tenue de la réserve citoyenne lorsqu'ils interviennent au titre de la RCDS. Il est par ailleurs rappelé que l'insigne de la réserve citoyenne ne peut être porté sur l'uniforme militaire.

Je vous demande de prendre toutes les dispositions nécessaires pour mettre en œuvre le port de la tenue civile pour les réservistes citoyens avec effet immédiat.



LISTE DE DIFFUSION

DESTINATAIRES :

- CEMAAE ;
- CEMAT ;
- CEMM ;
- DCSCA ;
- DCSSA ;
- DSEO.

COPIES :

- DGA ;
- DGGN ;
- EMA/SC PERF/DIAR ;
- EMA/DORH/BIAR ;
- archives.